

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 40-24  
Séance du jeudi 28 novembre 2024**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le jeudi 28 novembre 2024 à 09h30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**Présents :**

M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice

**6 présents**

**Absent / excusé :**

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir à Mme CAVECCHI

**1 absent dont 1 ayant donné pouvoir**

**Direction/Service :** Direction Stratégie Patrimoniale - Direction Technique et de la Maîtrise d'Ouvrage

**Objet :** Actualisation du programme de travaux, du prix de revient, du plan de financement et du taux de TVA de la réhabilitation et résidentialisation des 50 logements – 2 à 10 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny– Résidence Beaumarchais à Sarcelles.

Actualisation du programme de travaux, du prix de revient, du plan de financement de la réhabilitation et résidentialisation des 159 logements – 2 à 8 allée Beaumarchais/22 à 44 avenue Paul Valéry – Résidence Beaumarchais à Sarcelles.

Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu la décision du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020, autorisant par délibération n° 27-20, la signature de la Convention Cadre avec la ville de Sarcelles et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Conseil d'Administration du 6 juillet 2020, validant par délibérations n° 27-20, les programmes travaux et prix de revient prévisionnels des opérations de requalification et de résidentialisation de 3 résidences (Beaumarchais (50 logements), Watteau (195 logements) et La Gare (50 logements)),

Vu la décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2020, validant par délibération n°51-20, le programme travaux et le prix de revient prévisionnels de l'opération de requalification des 159 logements de la résidence Beaumarchais,

Vu la décision du Bureau du Conseil d'Administration du 13 février 2023, validant par délibération n°06-23, le programme travaux et le prix de revient prévisionnels de l'opération de résidentialisation des 159 logements de la résidence Beaumarchais,

Vu le rapport présenté au Bureau du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024 relatif à l'objet susvisé ;

**Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** l'actualisation du programme de travaux, du prix de revient, du plan de financement et du taux de TVA de la réhabilitation des 50 logements de la résidence Beaumarchais d'un montant de **2 405 476 € TTC (48 110 € TTC/logement)** ;
- **AUTORISE** l'actualisation du prix de revient, du plan de financement et du taux de TVA de la résidentialisation des 50 logements de la résidence Beaumarchais d'un montant de **806 991 € TTC (16 140 € TTC/logement)** ;
- **AUTORISE** l'actualisation du programme de travaux, du prix de revient et du plan de financement de l'opération de réhabilitation des 159 logements de la résidence Beaumarchais d'un montant de **6 553 465 € TTC (41 216 € TTC/logement)** ;
- **AUTORISE** l'actualisation du prix de revient et du plan de financement de l'opération de résidentialisation des 159 logements de la résidence Beaumarchais d'un montant de **440 559 € TTC (2 771 € TTC/logement)** ;
- **VALIDE** l'application des augmentations de loyers plafonnées à 5% (pour les loyers dont le plafond n'est pas atteint et sous réserve de l'accord préfectoral) ainsi que l'application de la 3<sup>e</sup> ligne de quittance aux locataires des 50 et 159 logements de la résidence Beaumarchais ;
- **ENGAGE** les études opérationnelles nécessaires ;
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous les marchés afférents aux études et aux travaux de ces opérations, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires.

**Approuvé à l'unanimité**

**Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente**



**Marie-Christine CAVECCHI**